

N.° 25

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

SESSION LÉGALE DE NOVEMBRE

Séance du Mardi 8 Novembre 1881

PROCÈS - VERBAL

SOMMAIRE : Ecoles académiques. Don par l'Etat d'une collection de modèles et d'ouvrages d'art. — Rentrée des Facultés. — Fêtes publiques. Demande de nomination d'une Commission spéciale.— Nettoiement de la voie publique. Observations de M. ROUSSEL. — Lycée. Buste de la République. — Création de ressources. Vote d'un emprunt de 24 millions de francs.

L'an mil huit cent quatre-vingt-un , le Mardi huit Novembre , à huit heures trente minutes du soir , le Conseil municipal de Lille , dûment convoqué , s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville pour la continuation de la session légale de Novembre.

Présidence de M. Géry LEGRAND , Maire ,

Secrétaire: M. DESCHAMPS.

Présents

MM. BAGGIO , BASQUIN , BONDUÉL , BOUCHÉE , BUCQUET , CANNISSIÉ , CARTON , CHARLES , CRÉPY , DEBIÈVRE , DELÉCAILLE , Ed. DESBONNETS , J.-B. DESBONNET , DESCHAMPS , DODANTHUN , FAUCHER , GAVELLE , GIARD , GRANDEL , MARIAGE , MARSILLON , MARTIN , MERCIER , MEUREIN , PAMÉLARD , PÉERT , RIGAUT , ROCHART , ROUSSEL , SCHNEIDER-BOUCHEZ , VIOLLETTE et WERQUIN.

Absents

M. ALHANT , qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance ; M. BRAME , en congé.

M. le MAIRE communique une lettre de M. le Préfet ainsi conçue :

Monsieur le MAIRE ,

*Ecoles
académiques
—
Don par l'Etat
d'une collection de
modèles et
d'ouvrages d'art
—*

J'ai l'honneur de vous annoncer que M. le Ministre de l'instruction publique vient , sur la proposition de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des beaux-arts , d'accorder aux Ecoles académiques de Lille une collection de modèles et d'ouvrages d'art d'une valeur de 10,000 fr.

Cette décision , que je suis heureux de porter à votre connaissance , a été prise à la suite du rapport de M. l'Inspecteur de l'enseignement du dessin , constatant que les travaux d'aménagement des locaux destinés à recevoir cette importante collection sont terminés.

Veillez agréer , Monsieur le Maire , l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Pour le Préfet du Nord ,

Le Conseiller de Préfecture délégué ,

A. DELPECH.

M. le MAIRE fait encore la communication suivante :

MESSIEURS ,

La rentrée des Facultés se fera cette année , à Lille , le mercredi 23 de ce mois. Elle aura lieu à l'Hippodrome, que la Ville devra louer et décorer , n'ayant à sa disposition aucune salle assez vaste pour cette cérémonie.

Un banquet par souscriptions individuelles réunira ensuite tout le corps enseignant du Département ; puis, d'accord avec M. le Recteur, et, sauf votre approbation, un punch sera offert, au nom du Conseil municipal, à tout le personnel académique, dans la salle du Théâtre, dont le plancher devra être relevé au niveau de la scène.

Il est difficile d'estimer d'une manière exacte les frais qui devront résulter de cette fête. Nous pensons toutefois couvrir cette dépense d'une manière complète, si le Conseil veut bien mettre à notre disposition un crédit de 3,000 fr.

LE CONSEIL

Vote à l'unanimité le crédit de 3,000 fr. demandé par l'Administration.

M. BOUCHÉE demande la nomination d'une Commission spéciale pour l'organisation des fêtes publiques.

M. ROUSSEL appelle l'attention de l'Administration sur l'état boueux des rues.

M. le MAIRE répond que l'Administration se préoccupe de réorganiser d'une manière complète le service de l'ébouage de la voie publique. Elle s'inspirera des désirs et des indications de ses collègues.

Quant à l'organisation des fêtes de 1882, la question viendra quand on discutera le budget.

M. ROUSSEL propose de faire don au Lycée d'un buste de la République.

M. le MAIRE dit que l'Administration s'associera volontiers à cette patriotique pensée.

*Rentrée
des Facultés*

Fêtes publiques

*Demande
de nomination
d'une Commission
spéciale*

*Nettoisement de la
voie publique.*

*Observations de
M. ROUSSEL*

*Lycée
Buste
de la République.*

La discussion se rouvre sur le projet d'emprunt. L'Administration, par la voix de M. le MAIRE, fait la déclaration suivante :

MESSIEURS,

*Création
de ressources*
—
*Vote
d'un emprunt de
24,000,000 fr.*
—

L'Administration, comme le Conseil, a écouté avec un vif intérêt les observations produites dans la dernière séance au sujet de l'Emprunt. Elle tient à remercier les honorables membres qui ont pris successivement la parole et qui ont fait preuve, dans la discussion, d'une grande compétence et d'un véritable esprit de dévouement aux intérêts du pays.

La question n'est pas encore résolue sans doute; mais un fait semble dès à présent se dégager du débat; c'est que l'opinion du Conseil est acquise à l'exécution aussi rapide que possible des travaux qui restent à accomplir pour achever la transformation de la Ville agrandie. Il croit que pour faire bien, il faut faire vite, et qu'il importe de semer au plus tôt afin de rapprocher l'heure de la récolte.

Le projet d'emprunt présenté par l'Administration, n'était pas précisément dans cette donnée. Il s'inspirait surtout de la durée indéfinie de l'existence des villes, ce qui leur permet d'accomplir les progrès sans précipitation, et sans engager trop profondément les générations futures dans les charges financières du moment. La note ainsi donnée par l'Administration était celle de la prudence. Le Conseil semble croire, au contraire, que la sagesse est du côté de l'exécution rapide des grands travaux, afin d'assurer au plus tôt à la ville de Lille les développements, les améliorations et les avantages qui doivent imprimer un nouvel et large essor à sa prospérité.

L'Administration, fidèle aux traditions parlementaires, retire le programme qu'elle avait cru devoir vous soumettre.

Aux deux projets examinés dans la dernière séance est venu s'ajouter un troisième, émanant d'un économiste, étranger au Conseil, M. Gustave DUBAR, dont l'étude financière nous a paru digne de la plus grande attention.

M. DUBAR, associant les projets de M. GAVELLE et de M. MARIAGE, propose d'élever l'emprunt à 40,000,000 fr., en le faisant servir jusqu'à concurrence de 14,000,000 fr., au remboursement anticipé des emprunts de 1868 et 1877, ce qui laisserait 26,000,000 fr. disponibles pour les grands travaux. Il adopte le mode de paiement des souscriptions en huit années, et l'amortissement en cinquante ans, à partir de 1890. La Ville ne serait donc libérée qu'en 1940. En outre, l'amortissement coûterait 15,000,000 fr. de plus que le projet de M. GAVELLE. Il est vrai que le produit net de l'emprunt serait de 26,000,000 fr., au lieu de 24,000,000 fr. Mais cette différence de 2,000,000 fr., ne peut compenser l'écart de 15,000,000 fr. sur l'amortissement.

L'époque de la libération de la Ville n'arriverait qu'en 1942, si l'on adoptait le programme de M. MARIAGE, qui doit produire 25,000,000 fr. en trois emprunts échelonnés. L'écart dans l'amortissement avec le projet de M. GAVELLE est encore d'environ 12,000,000 fr., soit 10,000,000 fr. seulement si l'on ramène l'emprunt à 24,000,000 fr., comme le fait M. GAVELLE. Nous devons faire remarquer encore que le programme de M. MARIAGE laisse une profonde incertitude sur la possibilité de la réalisation de l'opération financière. En effet, il ajourne une partie de son emprunt, 9,000,000 fr., à 1887, et une autre partie, 10,000,000 fr., à 1892. Ce sont là des désirs, des projets, mais non une réalité sur laquelle on puisse compter avec certitude. Qui sait si le taux de l'intérêt à ces époques sera aussi favorable qu'il l'est aujourd'hui, et si, par suite, nous n'aurons pas fait une mauvaise affaire en remboursant par anticipation les emprunts de 1868 et de 1877? Qui peut dire encore si le Gouvernement, fatigué de nos emprunts successifs, ne nous arrêtera pas en route en nous refusant son autorisation?

Pour ces divers motifs, dont le Conseil appréciera la gravité, l'Administration déclare se rallier au projet d'emprunt de M. GAVELLE, emprunt dont l'amortissement effectué en 40 ans, coûte 12,000,000 fr. de moins que celui proposé par M. MARIAGE, 15,000,000 fr. de moins que celui indiqué par M. DUBAR, et libère la Ville dix et douze ans plus tôt.

A la suite de cette déclaration, la parole est donnée à M. MARIAGE, rapporteur de la Commission des finances. Il s'exprime comme suit :

MESSIEURS,

Dans la dernière séance, on m'a reproché, dit cet honorable Membre, d'avoir commis une erreur de 200,000 fr.; cette erreur n'a aucune importance : ce sont les 200,000 fr. qui s'appliquent à la Faculté de médecine et que j'ai fait figurer au nouvel emprunt à souscrire en 1887. Si j'avais fait un tableau de l'opération en général, je vous l'aurais signalée, puisque dans mon rapport elle est indiquée. En tout cas, cette erreur ne détruit nullement la combinaison qui a été admise par la Commission. Mais si M. GAVELLE me signale une erreur de 200,000 fr., je puis à mon tour lui en reprocher une de 2,300,000 fr., dans le tableau qu'il nous a adressé, il oublie que notre projet est de 25,000,000 fr., tandis que le sien n'est que de 24,000,000 fr., cette différence de 1,000,000 fr. au bout de 50 ans donne juste 2,300,000 francs.

On m'objecte que le projet de M. GAVELLE libérera la Ville au bout de 48 ans, tandis que celui qui a été adopté par la Commission ne la libérera que dans 61 ans et coûtera 10,500,000 fr. de plus. Il est tout naturel que celui qui conserve les fonds plus longtemps,

ait plus d'intérêts à payer. Je crois qu'il est préférable, pour une ville, de faire un emprunt à longue échéance, afin d'avoir des annuités moins lourdes.

Du reste, M. GAVELLE était dans cet esprit là quand il nous a présenté son premier projet. Depuis cette époque il a bien changé; aujourd'hui il ne nous propose plus que 40 annuités au lieu de 60, et il arrive à faire une économie de 10,000,000 fr., que je considère comme fictive. Si vous voulez réaliser une économie plus grande que celle proposée par M. GAVELLE, basez votre amortissement sur 30 années, et vous économiserez 20,000,000 fr.; en voulez-vous une plus grande encore, ne contractez pas d'emprunt du tout, vous réaliserez de ce chef 80,000,000 fr.; mais alors vos travaux resteront à faire. Je défie de prouver que son projet coûte moins que le mien.

Je regrette de voir l'Administration tomber dans cette erreur et dire que de ces deux projets l'un est plus économique que l'autre. Je le répète, il n'y a aucune espèce d'économie.

Dans mon projet, vous jouissez plus longtemps de l'argent qui vous est prêté. Vous en payez plus longtemps les intérêts, c'est justice. Maintenant, Messieurs, que j'ai donné des explications sur l'erreur matérielle dans laquelle est tombée l'Administration, je crois qu'il est de mon devoir de céder la parole à M. GAVELLE, me réservant de résumer plus tard la discussion.

Le terrain se trouve déblayé. L'Administration a retiré son projet : il ne reste donc plus que deux systèmes en présence. La Commission des finances, qui vient de se réunir, a été unanime pour maintenir le projet que j'ai eu l'honneur de vous soumettre.

M. GAVELLE. — Je regrette que M. MARIAGE place la discussion sur un terrain personnel; je tâcherai de ne pas le suivre dans cette voie.

M. MARIAGE. — Il n'y a rien de personnel dans la discussion.

M. GAVELLE. — Il n'en est pas moins vrai que l'argumentation de M. MARIAGE porte bien moins sur l'ensemble du projet, que j'ai présenté, que sur une soi-disant erreur de 2,300,000 fr. que j'aurais commise. Or, il aurait suffi à M. MARIAGE de jeter les yeux sur le tableau imprimé que j'ai fait distribuer à tous les Conseillers municipaux pour se convaincre que je n'ai commis aucune erreur; il y aurait vu en effet que dans la comparaison que je fais entre son projet et le mien, je signale dans les colonnes des observations, que, d'après son système, la Ville emprunterait 25,000,000 fr. et 24,000,000 fr. d'après le mien. M. MARIAGE, au contraire, dans le tableau qu'il a dressé, ramène son emprunt à 24,000,000 comme le mien; de là la différence qu'il signale; de sorte que son tableau, loin d'être la réfutation du mien, en est au contraire la confirmation pure et simple. Il est donc bien démontré, en prenant les propres chiffres de M. MARIAGE, que la Ville, en empruntant

24,000,000 fr. d'après mon système, payerait plus de 10,000,000 fr. de moins pour l'amortissement, que d'après la combinaison de M. MARIAGE. La question qu'on soulève est celle-ci : ces 10,000,000 fr. sont-ils bien une économie réelle? M. MARIAGE dit non! puisque cette différence provient uniquement de ce que nous gardons l'argent plus longtemps d'après mon projet; l'ayant un plus grand nombre d'années à notre disposition, il est naturel que nous payions un chiffre d'intérêts plus élevé. » Assurément c'est naturel! Mais est-ce avantageux? C'est ce que je nie. M. MARIAGE raisonne au point de vue d'un négociant qui fait produire à la somme qu'il emprunte un intérêt supérieur à celui qu'il sert; et qui, dès lors, a intérêt à garder le plus longtemps possible la somme empruntée; mais il n'en est pas de même pour une ville, qui emprunte pour faire des travaux; son intérêt c'est d'amortir dans le plus bref délai possible; et il n'y a de limite à cela que la possibilité d'équilibrer son budget. Il n'y a pas un véritable financier qui puisse nier que je sois dans le vrai : C'est d'après ces principes que la ville de Lyon a opéré la conversion de ses emprunts en 1879. Avec le projet de M. MARIAGE, la Ville exécuterait 25,000,000 fr. de travaux pour une dépense totale de 66,000,000 fr. Avec le mien la Ville exécuterait 24,000,000 fr. de travaux pour une dépense totale de moins de 54,000,000 fr. Où est l'avantage de la Ville? Poser la question, c'est la résoudre.

Permettez-moi un mot maintenant, Messieurs, sur le projet de M. DUBAR : Ce publiciste économiste a fusionné le projet de M. MARIAGE et le mien pour en faire un projet nouveau; l'Administration ayant fait justice de ce système, je ne m'appesantirai pas sur ce point; mais je crois utile de vous faire remarquer que, dans le projet de M. DUBAR, comme dans celui de M. MARIAGE, la somme de 290,000 fr. que l'on économise annuellement par la conversion des emprunts de 1868 et 1877, est bien plus le produit de la prorogation des échéances que de la conversion elle-même. J'ai fait en effet le calcul de ce que produirait la conversion de ces deux emprunts, sans prorogation; savez-vous ce que j'ai trouvé? 44,000 fr.! Voudriez-vous pour cette bagatelle jeter la perturbation dans nos emprunts, et risquer de ruiner le crédit de la Ville?

J'attendrai la suite de la discussion pour produire d'autres arguments si c'est nécessaire.

M. CRÉPY n'est partisan ni du projet de M. GAVELLE, ni de celui de M. MARIAGE. Il croit que la négociation de ces emprunts serait très-onéreuse, notamment pour le projet de M. MARIAGE, qui aurait surtout le désavantage de fractionner les émissions à diverses échéances. Chaque fois qu'on fera appel au crédit public, chaque fois il faudra recommencer à payer les frais que comportent les émissions, et chacun sait que ces dépenses ne sont pas proportionnelles au montant de la somme à emprunter.

Le problème à résoudre est celui-ci : nous avons 30,000,000 fr. de travaux à exécuter, comment nous procurer les millions nécessaires sans augmenter les charges fiscales qui pèsent

sur notre population? Car le Conseil est unanime à penser que nous ne devons pas augmenter les impôts communaux. Et du reste nous ne le devons pas, puisqu'on peut faire autrement.

Parmi les 30,000,000 fr. de travaux indiqués, il y en a pour 6 à 8,000,000 fr. que, fatalement, on ne peut réaliser que par fractions restreintes, ce qui entraîne des délais; ce sont ceux qui ont trait à la couverture des canaux, à la confection des aqueducs, des collecteurs et de leurs embranchements dans toutes nos rues. On ne peut mettre une grande partie de la Ville en interdit par l'embarras des constructions; il faut ménager la viabilité et par conséquent diviser en petites sections les travaux à faire. Il faudra dix ou douze ans pour cet objet. Je propose donc d'inscrire chaque année au budget une somme de 5 à 600,000 fr., suivant nos ressources, et consacrée à cette entreprise. Chaque année la Commission des travaux indiquerait les parties à construire. Pour payer cette dépense régulière je vous engagerai à lui attribuer :

- 1.° L'excédant de nos recettes;
- 2.° Les 200,000 fr. provenant de notre libération, envers l'Etat, de la subvention à la Faculté de médecine;
- 3.° Les 225,000 fr. qui deviendront disponibles à la suite de l'extinction de l'emprunt de 1874.

Il reste à trouver les 22,000,000 fr. dont nous avons encore besoin.

M. CRÉPY croit que le meilleur moyen à employer pour se les procurer, est la conversion de tous les emprunts, à l'exception de celui de 1874, en un seul emprunt à lots, et il se déclare partisan résolu de ce système. Selon lui, il est possible et praticable. Je vais, dit-il, répondre successivement à toutes les objections qu'on lui oppose.

D'aucuns trouvent cette manière d'attirer les capitaux immorale, et ils citent à cet égard tout ce qui s'est écrit sur les loteries. Mais il y a une différence essentielle entre une loterie et un emprunt à lots : d'un côté, la somme que l'on consacre à tenter la fortune est totalement perdue; de l'autre elle ne l'est pas. C'est, au contraire, une excitation directe à l'habitude de l'épargne et voici pourquoi : n'avez-vous jamais entendu dire à certaines personnes, à quoi bon chercher à tant économiser, je ne serai jamais plus riche un jour que l'autre, et ce ne sont pas des privations quotidiennes qui me permettront jamais d'arriver à quelque chose qui soit au-dessus de la misère !

Avec l'emprunt à lots on fait taire ce langage, et par l'appât des tirages on fait naître l'esprit de l'épargne.

Et dans tous les cas, si une loterie est chose immorale, par quelle contradiction vient-on nous demander d'en solliciter une pour édifier un monument public, fût-ce même un palais des Beaux-Arts ?

Les emprunts à lots se font généralement à un taux de $\frac{3}{4}$ pour cent inférieur aux autres; pourquoi ne pas en profiter. Pour 22,000,000 fr., cela nous ferait environ une économie annuelle de 160,000 fr. qui, capitalisée à quatre pour cent, deviendrait au bout de 50 ans la jolie somme de 23,000,000 fr. à peu près.

On dit aussi : mais vous ne pouvez toucher à ces anciens emprunts ; il y a un contrat qu'on ne peut briser. Et pourquoi ? Est-ce que la loi n'autorise pas l'emprunteur à se libérer quand il lui plait ? Est-ce que ce ne serait pas dans l'espèce une sorte d'expropriation pour cause d'utilité publique, analogue à celle que vous déclarez lorsque vous voulez acquérir un immeuble dont vous avez besoin ? En quoi le droit de propriété est-il moins inviolable que le droit à un lot ? Peut-on quelquefois indemniser avec de l'argent un propriétaire qui tient à sa maison et qui, pour lui, représente autre chose que des billets de banque ? Il n'en sera jamais ainsi pour le chiffon de papier qu'on appelle un titre, et vous n'êtes tenu envers les porteurs des vôtres qu'à l'équité, à rien de plus. Et vous êtes seuls juges des compensations qu'il est juste de leur allouer. Je vous montrerai tout-à-l'heure que la chose est faisable absolument.

Une autre objection consiste à dire que l'Etat ne consentirait pas à une opération du genre de celle que je vous propose. Pourquoi, qu'en savez-vous ? Est-ce que devant la position qui nous est faite en raison de notre situation topographique et de la grande place que nous tenons dans les recettes du budget national, et de l'agrandissement de la Ville, le Gouvernement ne pourrait pas se départir quelque peu, en notre faveur, de la rigueur qu'il impose aux villes pour leur mode d'emprunts, et cela dans des vues particulières, fâcheuses, selon moi ?

Voici le projet que je sou mets à votre appréciation : On ferait de suite tous les tirages des lots, mais par série d'années, et on donnerait à choisir aux porteurs des titres, soit le remboursement immédiat des lots sous déduction de l'intérêt au taux de trois pour cent, soit le remboursement dans l'année indiquée par le tirage. Dans les deux cas qui éprouverait un dommage ? Celui qui voudra recevoir de suite la valeur de son lot, pourra, si cela lui convient, replacer son argent ou dans une Compagnie d'assurance sur la vie, ou à la caisse de retraites pour la vieillesse, qui fonctionne sous la garantie de l'Etat. Il recevra ainsi à l'échéance une somme supérieure à celle qu'il aurait eue de nous, car les capitalisations se font à des taux supérieurs à trois pour cent. L'Etat capitalise au taux de cinq pour cent. Celui qui voudra, au contraire, attendre l'échéance, pourra le faire, et pendant ce temps la Ville aura la jouissance du capital.

Pour réaliser cette opération, la Ville émet à 99 fr., c'est-à-dire à moins de deux pour cent du cours actuel des emprunts de 1860 et 1863, 540,000 obligations, rapportant trois francs d'intérêts annuels, et remboursables à 100 fr. en 50 ans, par tirages successifs à déterminer,

ainsi que la valeur des lots. Elle fait elle-même, à ses guichets, cette émission, sans aucune intervention de compagnies financières; car j'estime que pour toute opération, qui ne présente pas d'aléas, la Ville doit faire ses affaires elle-même. Son crédit est suffisant pour qu'elle puisse se passer d'intermédiaires. Nous aurons donc à notre disposition la somme de 53,460,000 fr., de laquelle il faudra distraire les 30,396,000 fr. destinés au remboursement des anciens emprunts.

Si, contre toute attente, les porteurs des anciens titres ne se remplaçaient pas avec le nouveau, ou si l'émission ne réussissait que partiellement, ce qui n'est guère probable dans l'état du marché financier, la Ville n'aurait qu'à s'adresser à la Banque de France, qui lui avancerait sur dépôts de titres ce qui lui manquerait, et ce, suivant les conditions ordinaires de cet établissement. Et dans l'hypothèse que, pour des raisons administratives que j'ignore, cette avance par la Banque ne serait pas réalisable, il serait plus que facile de provoquer sur place la formation d'un syndicat de banquiers lillois qui, moyennant une très-faible commission, un demi pour cent par exemple, s'interposerait entre la Ville et la Banque pour favoriser la combinaison que je vous indique.

Quel sera le résultat de mon projet :

1.° Frais d'émission presque nuls et véritablement insignifiants en présence du mouvement des capitaux ;

2.° Economie finale de 23,000,000 francs ;

3.° Fixation de notre dépense annuelle pour arrérages, à 2,300,000 fr. somme que nous pouvons payer très-aisément ;

4.° Réserve de l'avenir, car dans dix ans et même beaucoup avant, si nous avons d'autres travaux à exécuter, nous aurons la possibilité de les entreprendre avec nos ressources ordinaires sans avoir recours à de nouveaux emprunts, ou à des aggravations d'impôts.

Nous pourrions même, peut-être, en diminuer le nombre ou l'importance de quelques-uns ; car la vie à bon marché est aussi dans notre programme.

Le projet de M. GAVELLE, dit M. CRÉPY, est séduisant. Il est très-bien étudié et fort bien défendu par son auteur ; mais basé sur des probabilités qui, quelque approximatives qu'elles soient, quelque précises qu'on doive les admettre, n'en sont pas moins des probabilités, et c'est sur un terrain plus solide qu'il faut installer les garanties que nous avons à offrir aux capitalistes.

Je suis effrayé, dit l'orateur, du montant considérable d'arrérages que nous aurons à payer de 1888 à 1892. Nous pourrions à cette date avoir épuisé l'argent de notre emprunt et, par suite d'événements impossibles à prévoir aujourd'hui, mais qui peuvent se produire, ne pas être en mesure de faire face à nos engagements avec la régularité qu'exige le fonctionnement des finances publiques.

De plus, comme je l'ai déjà dit, les frais de négociation d'un pareil emprunt seront élevés; ces obligations à versements à long terme seront inaccessibles à un grand nombre de capitalistes, et vous serez forcés de vous adresser à des institutions financières qui ont toujours des prétentions excessives.

Les observations que j'ai faites s'appliquent aussi, pour la plupart, au projet de M. MARIAGE, qui a en outre, le désavantage de ne nous donner qu'une somme insuffisante pour le moment et d'augmenter l'aléa des émissions, par leur répétition fréquente.

M. BASQUIN. — M. CRÉPY propose la fusion des quatre emprunts. Cette idée n'est pas nouvelle.

M. CANNISSIÉ. — Elle constitue un nouveau projet que nous ne pouvons discuter, la Commission n'en ayant pas été saisie.

M. BASQUIN. — Ce projet, dis-je, a déjà été soumis au Conseil. En émettant l'emprunt de 1860, nous nous sommes engagés à tirer chaque année un certain nombre de lots. Nous avons le devoir de tirer ces lots. Du reste, le Gouvernement a déclaré qu'il n'autoriserait jamais la conversion des emprunts à lots.

Je ne suis pas opposé au projet de M. GAVELLE; mais je crois qu'il se trompe quand il assure que son système coûtera 12,000,000 fr. de moins que celui de M. MARIAGE.

M. GAVELLE. — Consultez mon tableau.

M. BASQUIN. — M. GAVELLE ne tient compte que des capitaux. Si vous examinez son projet au point de vue des intérêts à payer, vous reconnaissez qu'il n'est pas très-avantageux. Je ne suis pas absolument fixé sur ces deux systèmes; mais je ne pense pas qu'on puisse dire que le projet de M. GAVELLE donne une économie.

M. GRANDEL dit que le projet de M. MARIAGE est basé sur des ressources certaines, dont nous disposerons lorsqu'elles deviendront libres, tandis que le projet de M. GAVELLE repose sur des ressources hypothétiques, sur des plus-values constantes de l'octroi. Il désire que ces plus-values soient bien chaque année de 120,000 fr., comme le prévoit M. GAVELLE; mais il se demande ce que l'on ferait si, dans quelques-unes de ces dix années, l'excédant ne se produisait pas. Pour faire face à l'intérêt et, plus tard, à l'amortissement de l'emprunt, il faudrait prendre dans la poche des contribuables au moyen de nouvelles taxes.

Quant à la grève des capitalistes que M. GAVELLE redoute si l'on adopte la conversion des emprunts de 1868 et de 1877, M. GRANDEL est convaincu qu'il n'est pas nécessaire que les détenteurs actuels de ces emprunts souscrivent à l'émission des 20,800,000 fr.;

il suffit que cette émission soit couverte, et l'on trouvera certainement des souscripteurs si le taux d'émission correspond au cours des valeurs similaires cotées à la Bourse. L'intérêt de 4 % est généralement admis aujourd'hui ; M. GAVELLE n'hésite pas à vous proposer un emprunt de 24,000,000 fr. à 4 %. M. GRANDEL croit qu'on peut être rassuré sur le succès de la conversion.

Le mode de versements échelonnés en huit années lui paraît devoir écarter les capitalistes prudents. Il dit qu'il est très-beau en théorie d'annoncer que l'on fera un certain chiffre d'économies par année ; mais que la réalité de la vie n'est pas ainsi, et que bien souvent l'économie projetée devient impossible, surtout pour l'ouvrier et le petit boutiquier, malgré toute la bonne volonté de ceux qui veulent la faire. D'ailleurs, pour un emprunt de 24,000,000 fr., il faut compter sur d'autres souscripteurs que sur ceux qui épargnent ; ces derniers ne peuvent former qu'un appoint plus ou moins important.

M. FAUCHER désire faire une simple observation : A son avis, la discussion s'égare. L'économie, dont on parlait tout-à-l'heure, n'est pas autre chose que le loyer de l'argent, lequel est retenu, dans le système de M. MARIAGE, dix ans de plus que dans celui de M. GAVELLE. Il est donc tout naturel que dans ce dernier système, la somme des annuités à payer, ou le loyer final de l'argent, soit moins élevé. De plus, cela coûtera plus cher. Ce qu'il faut se demander, c'est s'il n'y aurait pas intérêt à conserver l'argent plus longtemps. C'est sur ce point que je voudrais voir porter la discussion. Il faut savoir si les annuités partielles, qui sont plus élevées dans le système de M. GAVELLE que dans celui de M. MARIAGE, ne deviendront pas écrasantes et hors de proportion avec les ressources futures.

Il faut donc serrer la question de plus près et étudier comparativement les deux systèmes proposés.

Qu'est-ce que demande M. GAVELLE ? L'autorisation de contracter en huit années un emprunt de 24,000,000 fr., amortissable en 40 annuités. Cet emprunt est appelé à donner chaque année une somme de 3,000,000 fr. pour l'exécution des travaux reconnus nécessaires.

D'un autre côté, que dit M. MARIAGE : Je créerai successivement un premier emprunt de 6,400,000 fr., puis un second de 9,000,000 fr., et enfin un troisième de 10,000,000 fr.

M. GAVELLE vous donne 24,000,000 fr. et M. MARIAGE 25,000,000 fr. Les deux sommes sont presque identiques ; mais pour arriver au résultat visé, M. MARIAGE a dû convertir deux emprunts, ce qui apporte toujours une perturbation dans le crédit de l'emprunteur.

M. MARIAGE objecte, il est vrai, que l'emprunt de M. GAVELLE suppose forcément un système d'échelonnement des versements qui écartera les capitalistes. Je crois qu'il serait plus juste de dire : ce système écartera une certaine variété de souscrip-

teurs ; mais il en appellera d'autres , tels que les fonctionnaires , les employés , les rentiers , toutes les personnes qui ont un revenu fixe , et il pourrait se faire que l'emprunt de M. GAVELLE fût couvert par cette seconde catégorie de souscripteurs au moins aussi intéressante que les capitalistes proprement dits.

Le projet de M. MARIAGE est assez inquiétant , d'ailleurs , pour le crédit de la Ville. Ces emprunts qui se succèdent , obligent de faire plusieurs appels aux capitalistes , lesquels peuvent fort bien se lasser. Si nous avons besoin de 24,000,000 fr. , n'est-il pas plus sage de le dire immédiatement aux souscripteurs ?

Une autre objection a été faite contre le projet de M. GAVELLE. : c'est que les 3 millions disponibles annuellement ne pourront être dépensés utilement sans une modification profonde de notre organisation du service des travaux. Il y a là une erreur. Parmi les travaux reconnus nécessaires , il en est , tels que les travaux de voirie , qui ne demandent pas beaucoup d'études et qui pourront être effectués facilement. Il y en d'autres pour lesquels on devra établir un concours entre architectes , et qui s'effectueront dès-lors en dehors de l'action directe du service des travaux.

Le projet de M. GAVELLE est , dit-on , établi sur des bases incertaines. Mais il est certain , au contraire , que les plus-values d'octroi sont chose forcée. Il y a une autre ressource : c'est l'unification des tarifs urbains et des tarifs suburbains. Quand on aura démoli en partie les fortifications de la ville qui entourent la gare , on arrivera à cette unification qui représentera plus de 100,000 fr. par an. Vous aurez en outre les recettes d'octroi , prélevées sur les travaux qui s'imposeront lors de cet agrandissement.

Il est donc certain que nous aurons des ressources suffisantes pour faire face aux annuités. Quelle est l'année que j'appellerai climatérique dans le projet de M. GAVELLE ? C'est l'année 1890 , parce que c'est à cette époque qu'a lieu le premier amortissement. Eh bien ! à ce moment-là , M. GAVELLE , d'après le tableau qu'il vient de nous donner et qui est destiné à porter la lumière dans notre esprit , sera à même de payer l'annuité intégralement.

En résumé , nous sommes en présence de deux projets : celui de M. MARIAGE , qui est d'un financier craintif , et celui de M. GAVELLE , d'un financier plus hardi. Je voterai pour le projet de M. GAVELLE , si l'on ne peut pas me prouver que cette hardiesse va jusqu'à la témérité.

M. CANNISSIÉ. — La question est de savoir s'il est ou non avantageux d'émettre un emprunt qui permette de réaliser des ressources immédiates.

D'après M. GAVELLE , la conversion des emprunts de 1868 et 1877 ne donnerait qu'un bénéfice annuel de 44,000 fr.

M. GAVELLE. — La conversion rapporterait 44,000 fr. ; la prorogation des termes , 250,000 fr.

M. CANNISSIÉ. — La situation de la Ville est excellente. Je suis d'avis qu'on doit exécuter des travaux jusqu'à concurrence de la somme de 3,000,000 fr. par an. Seulement, je me demande s'il ne conviendrait pas de proroger les grandes entreprises.

La question suivante pourrait être posée au Conseil :

Est-il nécessaire de convertir deux emprunts, afin d'avoir une rentrée de fonds sans augmentation de charges ?

Cette question résolue, il resterait à savoir si on doit décider l'émission d'un autre emprunt.

M. ROUSSEL. — M. CRÉPY a dit tout-à-l'heure que les travaux de la ville de Lille ne pouvaient être réalisés en moins de dix ans; c'est une profonde erreur. On a exécuté d'immenses travaux en moins de temps. Le tout est d'avoir de l'argent. J'ajouterai que ces travaux peuvent être exécutés sans augmentation du personnel de la voirie, que je considère comme étant trop nombreux.

M. GRANDEL prétend que M. GAVELLE ne pourra pas amortir son emprunt. Si on fait des travaux, il rentrera de l'argent; par suite, il sera facile de faire face aux annuités. Je suis partisan de cet emprunt, et je désire que les travaux soient exécutés immédiatement.

A Paris, c'est ainsi qu'on procède; malheureusement, à Lille, on exécute les projets partiellement. Dans le programme des travaux à exécuter, il se trouve des monuments à ériger. Il faut en confier l'exécution à des hommes compétents. Il est temps de faire des concours sérieux et d'écarter toute protection abusive.

M. GAVELLE. — Je pense qu'il est nécessaire que je donne des explications supplémentaires. M. FAUCHER est désireux de connaître comment j'opérerai pour faire face aux charges créées par l'émission de mon emprunt. J'ai fait distribuer tout-à-l'heure un tableau duquel il ressort que j'aurai, dès 1882, un excédant de recettes de 217,000 fr. pour faire face à une annuité de 120,000 fr. On a contesté le chiffre de 117,000 fr., prévu pour le produit de l'unification des tarifs d'octroi. Laissons ce chiffre de côté, si vous le voulez; je puis m'en passer!

En effet, en 1882, j'aurai sur le rendement de l'octroi un excédant de 100,000 fr. que je n'utiliserai pas, puisque l'emprunt sera émis en 1882 seulement, et que le service des annuités ne commencera qu'en 1883.

J'aurai donc, pour faire face à la première annuité de mon emprunt en 1883, avec la nouvelle plus-value de l'octroi, au minimum. 200.000 fr.

Pour la deuxième annuité en 1884, en y comprenant les 84,000 fr. que doit produire le marché aux bestiaux de l'abattoir. 384.000

Pour la troisième annuité, en 1885. 484.000

Pour la quatrième annuité, en 1886.	584.000
Pour la cinquième id. en 1887, époque à laquelle la première partie de l'emprunt de 1874 sera complètement amortie	864.000
Pour la sixième, en 1888, époque à laquelle la deuxième partie de l'emprunt de 1874 sera complètement amortie	1.009.000
Pour la septième, en 1889, époque à laquelle nous serons exonérés des frais d'exploitation de la Faculté de médecine	1.309.000
En 1890	1.409.000
En 1891	1.509.000
En 1892	1.609.000
Enfin, en 1893, époque à laquelle notre emprunt de 1863 sera complètement amorti	2.167.000

C'est-à-dire que, dès la première année de mon emprunt, l'*excédant de recettes laissé disponible* sera au minimum de 80.000
 et que cette disponibilité s'élèvera d'année en année pour atteindre dès 1893 le chiffre énorme de 930.000
 qui permettrait, si les besoins l'exigeaient, de contracter à cette époque un nouvel emprunt de 20 millions.

Maintenant, je voudrais faire une comparaison.

Quand nous avons voté l'emprunt de 1876, comment la Commission des finances a-t-elle fait face à l'amortissement? Le rapporteur a mis dans ses évaluations 204,000 fr. pour l'exercice dans les brasseries. Ce chiffre ne reposait sur aucune donnée certaine; et cependant le projet a été adopté par le Gouvernement. Le rapporteur de cette époque a, de plus, ajouté 350,000 fr. *pour les plus-values de l'octroi*. Or, quel était ce rapporteur? C'était celui qui, en ce moment, s'élève contre le téméraire qui ose, dit-il, appuyer son système sur un échafaudage aussi peu solide, c'était M. MARIAGE. En 1876, M. MARIAGE trouvait que les plus-values d'octroi étaient des ressources certaines, et il avait raison. Mais ce qui était vrai alors l'est bien plus aujourd'hui que nous avons l'expérience constante de l'élévation continue de nos octrois, élévation qui dépasse, certaines années, 200,000 fr. et que je ne porte que pour moitié, 100,000 fr.

Avec les emprunts successifs proposés par M. MARIAGE, que pensez-vous faire? Vous ne pouvez prévoir que 6,000,000 fr. de travaux. Vous ne donnerez pas satisfaction aux besoins réels, aux réclamations légitimes de la population. Ce n'est pas avec cette somme que vous pourrez terminer la rue du Sec-Arembault, couvrir le canal des Stations, assainir le quartier Saint-Sauveur, améliorer la voirie des nouveaux quartiers et de la banlieue, qui a été si négligée jusqu'à ce jour. Je ne vous citerai qu'un fait: à Canteleu, il y a des situations épou-

vantables. Vous avez des eaux stagnantes dans le chemin des Bois blancs ; elles sont de nature à amener une épidémie. Eh bien ! je le répète , avec le projet de M. MARIAGE , le remède à toutes ces situations si intéressantes devra être indéfiniment ajourné. Avec mon projet , au contraire , vous pourrez assigner une date à l'exécution de tous les travaux prévus , et dire à ceux qui viendront réclamer : Il vous sera donné satisfaction à telle époque.

M. MARIAGE. — Je dois d'abord répondre à M. GAVELLE pour ce qui est de l'emprunt de 1877. J'ai été rapporteur et j'ai mis en regard des annuités les sommes destinées à y faire face. Nous avons , en premier lieu , imposé l'obligation du compteur pour les abonnés de la distribution d'eau , ce qui a donné 26,000 fr. L'augmentation de l'abonnement a produit 15,000 fr. Nous voulions faire payer aux industriels qui puisent de l'eau dans nos canaux 0,03 au mètre cube , ce qui aurait rapporté 35,000 fr. La location des halles et marchés nous a rapporté 68,000 fr. d'excédant. L'exercice dans les brasseries , 250,000 fr. Ici se place une observation à laquelle je tiens à répondre. M. GAVELLE prétend que ces 250,000 fr. pour l'exercice des bières étaient très-aléatoires ; c'est une erreur. Nous savions par le Contrôleur des Contributions indirectes , qui va exercer dans les brasseries , que le fisc accordait une bonification d'une certaine importance ; nous avons atteint cette bonification en établissant un droit sur les quantités que l'Etat néglige. Nous avons fait établir un droit de visite des viandes venant du dehors , 20,000 fr. , soit un total de 375,000 fr. de recettes nouvelles sur lesquelles on pouvait compter pour l'annuité de 445,000 fr. nécessitée par l'emprunt de 8,000,000 fr. Il y a une autre recette que nous avons indiquée et dont vous ne parlez pas : c'est la vente des terrains situés dans la rue de la Gare. Nous en avons alors pour près de 2,000,000 fr. , tandis qu'actuellement les terrains qui nous restent sont mal situés et se vendront difficilement.

M. GAVELLE. — Il n'est pas du tout question de ces terrains dans votre rapport. Je tiens à constater qu'en 1877 , vous avez compté sur les plus-values de l'octroi.

M. MARIAGE. — D'accord ; mais c'était pour mémoire. Je n'en avais pas besoin.

M. MARIAGE ajoute : M. GAVELLE vous a dit tout-à-l'heure en répondant à une objection de M. FAUCHER : « Mes renseignements, je les tiens de Lyon. »

M. GAVELLE. — C'est inexact. J'ai dit : A Lyon , on apprécie les choses comme moi.

M. MARIAGE. — A Lyon , on adopte le même système que vous. A Paris , on fait des emprunts amortissables en soixante ans. Il y en a même eu un qui a été fait pour soixante-quinze ans. Les financiers de cette ville trouvent avantageux d'emprunter à longue échéance. Comme vous le voyez , Lyon se prononce dans un sens , Paris dans un autre.

M. GAVELLE. — J'emprunterais également à longue échéance, si je ne pouvais faire autrement ; mais il est de notoriété publique qu'en adoptant ce genre d'emprunt, on grève l'avenir. Quand je puis emprunter avec 12,000,000 fr. d'économie, je trouve que ce serait un tort de faire autrement. Avec mon projet, la Ville réalise un bénéfice très-clair et considérable.

M. WERQUIN. — Evidemment ! C'est une dépense en moins qu'elle ne fait pas.

M. MARIAGE. — M. FAUCHER admet que ceux qui ont de l'argent disponible pourront bien ne pas souscrire à un emprunt échelonné en huit années. Par contre, il trouve une autre clientèle composée d'employés et de gens qui aspirent à réaliser des économies. Je dis qu'on ne peut baser un emprunt que sur l'argent qui est disponible, et non sur l'avenir. Un employé n'est pas sûr de vivre huit ans et de pouvoir faire des économies. Des emprunts successifs, dit-on, nuisent au crédit d'une Ville. La ville de Bordeaux, dans l'espace de vingt-quatre ans, a fait plus de dix emprunts. Je n'admets pas que le crédit d'une Ville puisse souffrir, parce, tous les quatre ou cinq ans, elle ferait appel aux souscripteurs.

Je passe à une autre objection. Dans le projet de M. GAVELLE, tout est nouveau ; il est d'une hardiesse que j'admire. M. GAVELLE espère réaliser 24,000,000 fr. avec les économies futures de ceux qui souscriront. Nous avons vu jusqu'ici des emprunts échelonnés de six mois en six mois, c'est-à-dire par quarts le premier en souscrivant, ce qui laissait en tout une latitude de dix-huit mois ; mais en huit ans, cela ne s'est jamais vu. Eh bien ! ceux qui, alors, avaient des capitaux disponibles étaient fort gênés par ces versements en dix-huit mois. Vous allez donc éloigner cette catégorie de souscripteurs, et ne pourrez compter que sur ceux qui espèrent faire des économies. Je déclare que, dans de semblables conditions, votre emprunt de 24,000,000 fr. risque fort de ne pas trouver de souscripteurs.

L'amortissement ne fonctionnera qu'à partir de la neuvième année. C'est encore une nouveauté qui est peut-être ingénieuse ; mais je crains fort que le Gouvernement ne l'accepte pas, car jusqu'ici il a tenu à ce que l'intérêt et l'amortissement des emprunts fussent payés immédiatement.

Vous comptez sur la progression croissante des recettes d'octroi pour payer les intérêts pendant les huit premières années. Encore une nouveauté. Si ces recettes ne s'effectuaient pas, avec quoi feriez-vous face à vos annuités, si ce n'est avec l'emprunt lui-même ? Et vous espérez voir le Gouvernement autoriser un emprunt basé sur des augmentations de recettes aussi aléatoires ; je vous souhaite bonne chance.

Vous oubliez donc que le Gouvernement a une tendance bien marquée vers la décroissance des impôts de consommations qui frappent principalement les populations laborieuses. Si vous en voulez la preuve, la voici :

La ville de Douai a demandé de relever ses surtaxes sur les vins et alcools, qu'elle est autorisée à percevoir jusqu'à la fin de cette année. Il lui a été répondu qu'à partir du 1.^{er} Janvier 1882, loin d'augmenter la surtaxe sur les vins, qui est de 10 fr. par hectolitre, elle ne sera plus autorisée qu'à percevoir 3 fr. 04 c.; même observation lui a été faite pour les alcools. C'est, pour la ville de Douai, une ressource de 20,000 fr. qui lui échappe.

Si notre Ville est obligée d'en faire autant à la fin de l'année prochaine, voici la perte qu'elle subira chaque année.

Sur 37,400 hectolitres de vin.	108.000 fr.
7,650 id. d'alcool	69.000
	<hr/>
Total.	177.000 fr.

Est-ce bien le cas de se faire des illusions sur les augmentations croissantes de l'Octroi ? Ne devons-nous pas, au contraire, les envisager avec la plus grande réserve ?

Le projet de la Commission peut se passer des ressources de l'Octroi. Si elles se réalisent et ne sont pas absorbées par des besoins que nous ne pouvons prévoir, nous les ajouterons aux sommes procurées par notre emprunt et les appliquerons à nos travaux extraordinaires.

M. BOUCHÉE a proposé tout-à-l'heure de nommer une Commission pour organiser la Fête du 14 Juillet, qui a coûté cette année 58,000 fr. Allez-vous y renoncer l'année prochaine? Elle n'est pas prévue au budget de 1882. Vous venez de voter 3,000 fr. pour la rentrée des Facultés; encore une dépense imprévue qui ne peut y figurer. Combien en votez-vous de semblables dans le courant d'une année? Est-ce trop, sur un budget de 6,700,000 fr., de prévoir 50,000 fr. de dépenses de ce genre ?

Nous avons donné cette année 390,000 fr. au Bureau de bienfaisance. M. le MAIRE, dans sa proposition pour 1882, porte ce chiffre à 300,000 fr. N'y aura-t-il pas sur cet article encore une déception ? Encore un excédant de dépenses qui va s'imposer : les pensions d'Hospice.

J'ai été touché des nombreuses demandes faites par des vieillards de soixante-douze ans et même de soixante-quinze ans pour obtenir ces pensions de 150 fr. qui leur permettent de ne pas se séparer de leurs familles et d'y rendre des services, soit en veillant sur les enfants, en les conduisant aux écoles, en faisant les courses du ménage, pendant que les père et mère travaillent. Le crédit de 60,000 fr. que nous votons étant insuffisant, l'Administration des Hospices répond invariablement à ceux qui sollicitent ces modestes pensions : Vous êtes inscrits; mais votre tour n'arrivera probablement que dans trois ou quatre ans. Je vous demande si des ouvriers, qui, pendant soixante ans, ont travaillé à enrichir l'industrie locale, peuvent, à soixante-quinze ans, attendre trois ou quatre ans pour obtenir cette pension d'Hospice.

Aussi, quand nous discuterons le budget, je vous proposerai à cet effet une augmentation de 10,000 fr.

Voilà donc une quantité de dépenses qui s'imposent. Avec quoi y ferait-on face, si nous n'avions pas des plus-values sur l'Octroi ?

Vous ne pouvez donc pas compter sur ces augmentations de recettes pour payer les intérêts de l'emprunt proposé par M. GAVELLE. Si vous commettiez cette imprudence, vous jetteriez le désarroi dans nos finances, et pour le combler, vous seriez forcés d'imposer à nos contribuables des centimes additionnels. Alors, pour les faire accepter, nous aurons recours à l'éloquence de notre collègue WERQUIN, qui fera appel à leur patriotisme. Il est vrai que nos concitoyens seraient en droit de lui répondre : Vous aviez le choix entre deux systèmes d'emprunt, dont l'un reposait sur des ressources certaines. Vous l'avez combattu pour accepter celui qui ne comptait que sur des ressources aléatoires. Nous n'avons que faire de vos discours patriotiques. La meilleure preuve de dévouement que vous pouviez nous donner, c'était de nous préserver des nouveaux impôts.

Le projet de la Commission des finances, je le répète, n'est pas basé sur des éventualités; il peut se passer des augmentations de l'octroi. Si ces ressources se réalisent, nous pourrons les appliquer à nos grands travaux.

Vous avez maintenant une connaissance parfaite des deux projets. Nous attendons votre vote avec confiance. La Commission des finances, désirant laisser à chacun sa responsabilité, m'a chargé de vous demander un vote nominal. J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien nous accorder cette satisfaction.

M. le MAIRE répond que MM. GIARD, BASQUIN, ROCHART, GAVELLE et PAMÉLARD, lui ont fait parvenir, dans le courant de la séance, pareille demande.

Je pourrais, ajoute ce Magistrat, résumer le débat; mais je ne le crois pas nécessaire. L'Administration, comme c'était son devoir, vous a fait connaître son opinion. Il ne me reste plus qu'à rendre hommage au talent des orateurs et à l'attention soutenue que le Conseil a prêtée pendant ce grave débat.

Je vais mettre aux voix les projets de MM. GAVELLE et MARIAGE.

M. GAVELLE dit qu'il est de règle que les amendements aient la priorité. Il demande donc que son projet soit mis aux voix le premier, et que le Conseil, l'adoptant, invite M. le MAIRE à solliciter du Gouvernement et des Chambres l'autorisation pour la ville de Lille d'emprunter, à un taux qui n'excède pas 4 1/2 %, la somme de 24,000,000 francs au moyen d'une émission publique d'obligations au porteur, dont les versements seront échelonnés en huit années, de telle façon que la Ville reçoive chaque année 3,000,000 francs pendant huit ans, et dont le remboursement se fera en quarante ans, par voie de tirage au

sort, à partir de l'année 1891, la Ville n'ayant à payer, jusqu'à cette époque, que les intérêts sur les versements effectués d'année en année.

Le scrutin est ouvert sur l'adoption du projet d'emprunt présenté par M. GAVELLE.

Il est adopté par 24 voix contre 8.

Ont voté pour :

MM. BAGGIO,
BASQUIN,
BOUCHÉE,
BUCQUET,
CARTON,
CHARLES,
DEBIÈVRE,
DELÉCAILLE,
DESCHAMPS,
DODANTHUN,
FAUCHER,
GAVELLE,

MM. GIARD,
GÉRY LEGRAND,
MARTIN,
MERCIER,
MEUREIN,
PAMÉLARD,
RIGAUT,
ROCHART,
ROUSSEL,
SCHNEIDER-BOUCHEZ,
VIOLETTE,
WERQUIN,

Ont voté contre :

MM. BONDUEL,
CANNISSIÉ,
CRÉPY,
Ed. DESBONNETS,

MM. J.-B. DESBONNET,
GRANDEL,
MARIAGE,
MARSILLON.

Absents au moment du vote :

MM. ALHANT,
BRAME,
PEERT.

En conséquence,

LE CONSEIL

Décide l'émission d'un emprunt de 24,000,000 fr., réalisable en huit années;

à un taux qui ne dépassera pas 4 1/2 ‰, avec amortissement en 40 ans, à partir du dernier versement.

Le produit de cet emprunt sera affecté à l'exécution des grands travaux de transformation restant à effectuer par suite de l'agrandissement de la ville, lesquels s'élèvent à 29,951,550 fr., suivant le tableau présenté par l'Administration dans la séance du 3 Mai 1881, et approuvé par le Conseil.

La séance est levée à onze heures et demie.

CERTIFIÉ

Le Maire de Lille,

GÉRY LEGRAND.

